

Les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au revenu de solidarité active (RSA) et au revenu de solidarité (RSO) s'élèvent à 12,1 milliards en 2018. Parmi elles, 92 % sont consacrées au versement des allocations. Les dépenses totales augmentent légèrement de 0,4 % en euros constants en un an, après un recul inédit de 0,7 % en 2017. Leur répartition est très hétérogène sur le territoire français, en raison des fortes disparités géographiques du nombre d'allocataires.

Avant compensation par l'État, l'ensemble des dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au revenu de solidarité active (RSA)<sup>1</sup> et au revenu de solidarité (RSO) constituent 30 % des dépenses sociales brutes des départements<sup>2</sup>.

### Les dépenses liées au RSA et au RSO de nouveau à la hausse en 2018

En 2018, les dépenses brutes d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO s'élèvent à 12,1 milliards d'euros. Elles augmentent de 0,4 % en un an en euros constants<sup>3</sup>, après une baisse de 0,7 % entre 2016 et 2017. Le versement des allocations du RSA et du RSO représente 92 % de ces dépenses, soit 11,1 milliards d'euros. Ce montant progresse de 1,0 % en un an (en euros constants), et à un rythme annuel moyen de 4,9 % entre 2009 et 2018<sup>4</sup> (tableau 1). Pour la dernière année, l'évolution s'explique par la hausse de 1,1 % du nombre d'allocataires<sup>5</sup> entre 2017 et 2018 (voir fiche 31) ; et la revalorisation du montant de l'allocation intervenue en avril 2018 (+1,0 % en euros courants).

### Une nouvelle baisse de la part des dépenses dédiées à l'insertion dans le total

À l'inverse des dépenses d'allocations, les dépenses d'insertion – c'est-à-dire toutes les dépenses autres que celles liées au versement des allocations, qu'elles soient liées ou non aux contrats d'insertion – ont diminué de 4,8 % en moyenne par an depuis 2009. Leur part dans les dépenses totales liées au RSA et au RSO a également continué de baisser, pour atteindre 8,0 % en 2018.

Ces dépenses comprennent des dépenses de personnel du département, des participations et subventions dans le cadre, notamment, de la mission des départements d'accompagnement social et socio-professionnel des personnes éloignées de l'emploi, ainsi que le financement partiel des contrats aidés et les subventions et participations à des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) pour les bénéficiaires du RSA. Ces dépenses d'insertion, hors allocations, s'élèvent à 1,0 milliard d'euros en 2018. Parmi elles, 784 millions d'euros sont alloués

1. Un reliquat de dépenses associées au revenu minimum d'insertion (RMI) subsiste parmi ces dépenses.

2. Les autres dépenses brutes d'aide sociale se répartissent en quatre postes principaux : l'aide sociale aux personnes handicapées (21 %), l'aide sociale à l'enfance (21 %), l'aide sociale aux personnes âgées (19 %) et les dépenses de personnel – à l'exception de celles liées aux assistants familiaux ainsi qu'au RMI et au RSA quand elles sont identifiées – des services communs et d'autres interventions sociales (9 %).

3. Sauf mention contraire, les évolutions de dépenses sont systématiquement indiquées en euros constants. Elles sont donc déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière. En 2018, cet indice a augmenté de 1,9 % en moyenne annuelle.

4. Y compris les dépenses de RMI pour les années où cette prestation existait.

5. Le nombre moyen d'allocataires est calculé ici comme la moyenne des nombres d'allocataires au 31 décembre de l'année et au 31 décembre de l'année précédente.

à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, 172 millions au financement des contrats uniques d'insertion (CUI) des bénéficiaires du RSA et, enfin, 9 millions à d'autres dépenses d'insertion (encore liées aux anciens dispositifs RMI, CI-RMA ou contrats d'avenir, par exemple).

### Des disparités départementales marquées

La répartition sur le territoire des dépenses totales liées au RSA et au RSO, rapportées à la population de chaque département, est hétérogène (carte 1). En 2018, les dépenses brutes d'insertion et d'allocation du RSA et du RSO par habitant varient en effet du simple au quintuple selon les départements de France métropolitaine. De plus, les montants observés dans

les départements et régions d'outre-mer (DROM), hors Mayotte, sont les quatre plus élevés, égaux ou supérieurs à 600 euros par an et par habitant.

Près de la moitié des départements dépendent entre 120 et moins de 180 euros par habitant, restant ainsi relativement proches (entre 80 % et 120 %) de la dépense médiane<sup>6</sup> annuelle, qui se situe à 150 euros par habitant. En revanche, les dépenses sont très variables dans l'autre moitié des collectivités. Une sur cinq a une dépense par habitant inférieure à 120 euros et, à l'opposé, presque autant ont une dépense variant entre 180 et 240 euros. Enfin, 9 départements ont une dépense comprise entre 240 et 330 euros, soit entre 173 % et 213 % de la dépense médiane.

**Tableau 1** Dépenses totales d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO, de 2009 à 2018

Dépenses en millions d'euros courants, évolution en euros constants

	2009	2011	2013	2015	2017	2018	Évolution 2017-2018 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2009-2018 (en %)
<b>Total des dépenses brutes</b>	<b>7 883</b>	<b>8 932</b>	<b>10 029</b>	<b>11 468</b>	<b>11 818</b>	<b>12 082</b>	<b>0,4</b>	<b>3,7</b>
Dépenses d'allocation du RSA, du RSO et du RMI	6 523	7 830	8 924	10 414	10 809	11 117	1,0	4,9
Dépenses d'insertion, dont :	1 360	1 102	1 105	1 053	1 009	964	-6,2	-4,8
Dépenses de contrats uniques d'insertion (CUI)	-	260	234	227	220	172	-23,5	-
Dépenses d'insertion du RSA, hors CUI	261	733	836	805	765	784	0,6	11,7
Autres dépenses d'insertion (y compris anciens dispositifs liés au RMI)	1 099	109	35	21	24	9	-64,8	-42,4
<b>Part des dépenses d'insertion dans le total des dépenses (en %)</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>-8,2</b>	<b>-9,2</b>
<b>Dépenses mensuelles moyennes par allocataire (en euros)</b>	<b>500</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>500</b>	<b>520</b>	<b>530</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,5</b>

**Notes >** La dépense mensuelle moyenne par allocataire est calculée en rapportant le montant total des dépenses d'allocation et d'insertion liées au RSA et au RSO pour l'année au nombre moyen d'allocataires (du RMI avant la fin du dispositif, du RSA et du RSO), puis en divisant ce ratio par douze.

Le nombre moyen d'allocataires est calculé comme la moyenne des nombres d'allocataires au 31 décembre de l'année et au 31 décembre de l'année précédente.

**Lecture >** En lien avec le RMI, le RSA et le RSO, les départements ont dépensé 7 883 millions d'euros courants en 2009 et 12 082 millions d'euros en 2018.

**Champ >** France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

**Sources >** DREES, enquête Aide sociale ; CNAF ; MSA.

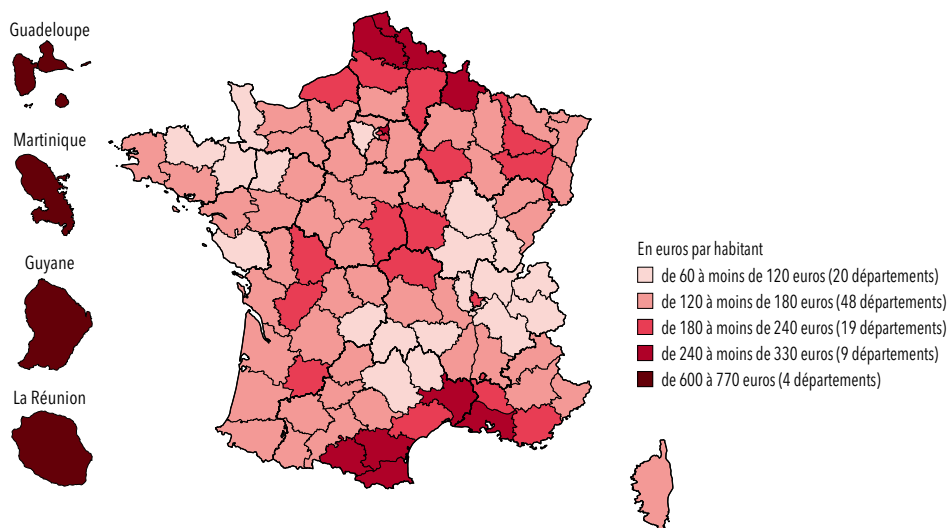
6. La médiane est la valeur en dessous de laquelle se situent la moitié des départements.

Ces disparités sont essentiellement le reflet des écarts de nombre d'allocataires entre les départements. En effet, le taux d'allocataires du RSA au sein des populations départementales des 15 à 69 ans varie de 1,5 % à 17,6 %, au 31 décembre 2018 (voir fiche 31) et le coefficient de corrélation entre ce taux et la dépense du RSA et du RSO par habitant s'élève à 0,99. Les disparités des dépenses rapportées au nombre moyen d'allocataires sont en revanche moindres dans ce secteur de l'aide sociale, et ce en raison de l'existence de barèmes nationaux fixant à la fois les montants et les

conditions d'attribution. Ainsi, le rapport interdécile<sup>7</sup> n'est que de 1,1 pour les dépenses moyennes par allocataire, contre 2,8 pour les dépenses moyennes par habitant et 2,6 pour la proportion d'allocataires dans la population (tableau 2).

À l'inverse, les disparités départementales de dépenses d'insertion (hors versement des prestations) par allocataire, comme celles de la part des dépenses d'insertion dans les dépenses totales liées au RSA et au RSO, sont élevées. Elles se traduisent, respectivement, par un rapport interdécile de 2,7 et 2,6. ■

**Carte 1 Les dépenses annuelles brutes d'insertion et d'allocation liées au RSA et au RSO par habitant, en 2018**



**Note** > Au niveau national, la dépense annuelle brute d'insertion et d'allocation liée au RSA et au RSO est de 180 euros par habitant en 2018. La médiane, c'est-à-dire la valeur en dessous de laquelle se situent la moitié des départements, est égale à 150 euros par habitant.

**Champ** > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

**Sources** > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (résultats arrêtés fin 2019) ; ISD n°F101.

7. Le 1<sup>er</sup> décile est la valeur en dessous de laquelle se situent 10 % des départements. Le 9<sup>e</sup> décile est la valeur en dessous de laquelle se situent 90 % des départements. Le rapport interdécile est le rapport entre la valeur du 9<sup>e</sup> décile à celle du 1<sup>er</sup> décile.

**Tableau 2** Disparités départementales de la proportion d'allocataires du RSA et du RSO et des dépenses mensuelles moyennes par allocataire, en 2018

	Proportion d'allocataires parmi la population âgée de 15 à 69 ans (en %)	Dépenses brutes d'allocation et d'insertion par habitant (en euros)	Dépenses mensuelles brutes d'allocation et d'insertion par allocataire (en euros)	Dépenses mensuelles brutes d'insertion par allocataire (en euros)	Part des dépenses d'insertion dans le total des dépenses (en %)
1 <sup>er</sup> décile	2,3	95	509	28	5,4
1 <sup>er</sup> quartile	2,9	124	522	34	6,5
Médiane	3,5	152	533	46	8,8
3 <sup>e</sup> quartile	4,4	191	547	64	11,7
9 <sup>e</sup> décile	5,9	261	562	77	13,9
<b>Rapport interdécile</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>	<b>1,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>
<b>Max/Min</b>	<b>11,7</b>	<b>12,2</b>	<b>1,3</b>	<b>7,0</b>	<b>5,8</b>

**Notes** > La médiane, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles, les 1<sup>er</sup> et 9<sup>e</sup> déciles sont des valeurs qui partagent en deux les observations d'une variable rangée en ordre croissant. La médiane est la valeur en dessous de laquelle se situent la moitié des départements. Le 1<sup>er</sup> quartile (respectivement le 3<sup>e</sup> quartile) est la valeur en dessous de laquelle se situent 25 % des départements (respectivement 75 % des départements).

Pour les deux dernières colonnes, le ratio Max/Min a été calculé en écartant un département pour lequel les dépenses d'insertion indiquées ont été considérées erronées.

**Lecture** > La dépense mensuelle moyenne d'allocation et d'insertion liée au RSA et au RSO est inférieure à 522 euros par allocataire dans 25 % des départements.

**Champ** > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

**Sources** > DREES, enquête Aide sociale ; CNAF ; MSA ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (résultats arrêtés fin 2019).